

Nombre de Conseillers	
En exercice	14
Présents	09
Votants (4 votes par procuration)	13
Publié par affichage du P.V. le 09 10 2023	

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Piégros-La Clastre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles MAGNON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11/07/2023 affichée le 11/07/2023

Présents : Gilles MAGNON, Eric ESCANDE, Raymond MARION-FERRIER, François ARNAUD, Richard GHIELMINI, Michel HENARD, Damien LEYRAUD, Eric NICOLAS, Elisabeth RIFFARD

Absents excusés : Sandrine RIPERT (pouvoir à Gilles MAGNON), Jean-Paul DEVILLE (pouvoir à Elisabeth RIFFARD), Sylvie SANIAL (pouvoir à Raymond MARION), Houari BELMOSTEFA (Pouvoir à Eric ESCANDE)

Absente : Amanda MARTY

Secrétaire de séance : Richard GHIELMINI

Ordre du jour de la séance :

- Restaurant scolaire intercommunal : demande de subvention au Conseil Départemental et au Conseil Régional pour la mise aux normes sanitaires et l'aménagement de la cuisine satellite
- Modification budgétaire n°2
- Questions diverses
- Comptes rendus divers

I. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MISE AUX NORMES SANITAIRES DU RESTAURANT SCOLAIRE ET L'AMENAGEMENT DE LA CUISINE SATELLITE

Monsieur le maire rappelle que lors de sa séance du 15 juin 2023, le conseil municipal avait validé le projet de mise aux normes sanitaires du restaurant scolaire par délibération n°2023-30. Il précise que suite à la réception des devis de travaux, le montant du projet a été réévalué et propose à l'assemblée de réexaminer ce dernier :

Monsieur le maire rappelle aussi que cela fait suite à un contrôle sanitaire effectué par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), avec la fermeture administrative du restaurant scolaire intercommunal le 03 avril 2023. Le cabinet Agro Consult, expert en Sécurité alimentaire, a guidé les élus afin que les repas puissent être à nouveau servis dès la rentrée des vacances de printemps. Toutefois, Monsieur le maire précise que la situation actuelle est provisoire et des travaux conséquents sont nécessaires afin d'assurer à minima le service des repas, confectionnés par un prestataire et livrés en liaison froide, avec notamment : l'acquisition de matériel et des travaux de réorganisation de la cuisine. Le montant des travaux envisagés s'élève à 65 863 euros HT (79 036,00 euros TTC). Une demande d'aide financière peut être réalisée auprès du Conseil Départemental pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

* approuve le projet et le montant total de l'investissement correspondant à 65 863 euros HT,

* sollicite auprès du Département une subvention la plus élevée possible au regard des règlements en vigueur,

* autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

II. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA MISE AUX NORMES SANITAIRES DU RESTAURANT SCOLAIRE ET L'AMENAGEMENT DE LA CUISINE SATELLITE

Monsieur le maire rappelle que cela fait suite à un contrôle sanitaire effectué par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), avec la fermeture administrative du restaurant scolaire intercommunal le 03 avril 2023. Le cabinet Agro Consult, expert en Sécurité alimentaire, a guidé les élus afin que les repas puissent être à nouveau servis dès la rentrée des vacances de printemps. Toutefois, Monsieur le maire précise que la situation actuelle est provisoire et des travaux conséquents sont nécessaires afin d'assurer à minima le service des repas, confectionnés par un prestataire et livrés en liaison froide, avec notamment : l'acquisition de matériel et des travaux de réorganisation de la cuisine. Le montant des travaux envisagés s'élève à 65 863,00 euros HT (79 036,00 euros TTC). Une demande d'aide financière pourrait être réalisée auprès du Conseil Régional pour ce projet.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

Région AURA : 26 345,00 euros (40 %)

Département : 26 345,00 euros (40 %)

Auto financement : 13 173,00 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

* **approuve** le plan de financement pour la mise aux normes sanitaires du Restaurant scolaire,

* **sollicite** auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention la plus élevée possible au titre du Contrat de Ruralité (Contrat ambition Région)

* **autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

III. MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Le locataire d'un des appartements de l'immeuble Chantebise ayant donné sa sortie, et afin de procéder à la restitution du dépôt de garantie après l'état des lieux de sortie, Monsieur le maire propose de procéder à la modification budgétaire suivante :

IMPUTATIONS BUDGETAIRES	OPERATIONS	MODIFICATIONS BUDGETAIRES
INVESTISSEMENT-DEPENSES		
2188 Autres immos corporelles		- 520,00 €
165 Dépôts et cautionnements reçus		+ 520,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal.

* **approuve** la modification budgétaire proposée.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Bénévoles accompagnants une famille afghane : Monsieur Michel Hénard rapporte la question posée par les bénévoles qui accompagnent la famille afghane nouvellement arrivée sur la commune : afin de pouvoir donner des cours de français aux membres de la famille, est-il possible de faire des photocopies en mairie ? Monsieur le maire prend en compte la demande et demande aux bénévoles de se rapprocher du secrétariat.

Vogue des croulants : l'association Basket Club Piégros organisatrice de la vogue annuelle, interroge la commune pour savoir comment peut être organisée la manifestation cette année, la vogue ayant lieu les 2 et 3 septembre 2023, la veille de la rentrée des classes.

Monsieur le Maire propose une rencontre avec les organisateurs.

V. COMPTES RENDUS DIVERS

1) Monsieur Gilles MAGNON, maire

CCAS : le bureau du CCAS se réunira le 27 juillet 2023. L'ordre du jour concernera notamment le choix du prochain locataire de l'immeuble Chantebise.

2) Monsieur Raymond MARION, adjoint chargé de la voirie

Voirie : suite à l'orage de grêle du 12 juillet 2023, Monsieur Marion fait l'état des lieux des chemins impactés par cet évènement climatique.

Bâtiments : Monsieur le maire fait l'état des lieux des bâtiments communaux touchés également par la grêle : la toiture du Restaurant scolaire et celle du bâtiment Ex-Desaintjean, route de Piégros : les trous ont été rebouchés provisoirement, dans l'attente de l'expertise de l'assurance.

3) Monsieur Gilles MAGNON, maire

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Le PCS est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Il doit être réalisé au plus tard en fin d'année 2024. Monsieur le maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans propose d'élaborer ce document pour les communes de moins de 1 500 habitants de son territoire, sous convention, avec une participation financière des communes.

Défense incendie : Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que ce projet a été initié par l'association forestière L'Ecrin de Saint Médard dont l'objectif était de protéger les forêts contre les risques incendies. La CCCPS propose de porter administrativement ce dossier pour le compte des mairies et d'établir un plan de financement, avec une subvention espérée de 80%.

4) Monsieur Michel HENARD, conseiller municipal délégué

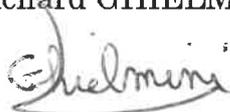
Chemins de randonnées dans La Drôme : au cours d'une réunion organisée par la Communauté de Communes du Val de Drôme et la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans un état des lieux a été réalisé par le Département concernant les chemins de randonnées dans La Drôme. Quelques chemins de randonnées passent sur des propriétés privées : sur notre communes 4 circuits sont répertoriés ainsi que le circuit VTT emprunté par Les Balcons de La Drôme. Afin de pérenniser ces circuits, Le Département proposera la signature d'une convention aux propriétaires des chemins privés.

5) Monsieur Eric ESCANDE, adjoint chargé de l'urbanisme

Suite aux différentes réunions de travail, et notamment celle du 5 juillet dernier, Monsieur ESCANDE présente à l'assemblée les plans modifiés du projet de réaménagement de la Place de la Fontaine.

Fin de séance : 22h45.

Le Secrétaire de séance,
Richard GHIELMINI



Le Maire,
Gilles MAGNON

